

BALAYAGE DE LA VOIRIE URBAINE ANNEE 2026

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE ROBION

Place Clément Gros

84440 ROBION

Tél. : 04.90.76.60.44

Fax : 04.90.76.54.04.

Courriel : servicetechnique@mairie-robion.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260407-AU_2026_012-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je, soussigné

..... Mme Nathalie LEROI

Demeurant à

..... la Rue du Jardin - 26700 PERRERATTE

Agissant en qualité de

..... Gérante

Pour le compte de

..... BALAYAGE PROVENCEAL

Dont le siège est

..... la Rue du Jardin - 26700 Perreratte

RC 437 108 271 de ROBION Sous le n° gestion 231B00428

Code APE 8129B

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et du règlement de consultation

M'engage sans réserve, envers le :

Maître de l'Ouvrage

Commune de ROBION, représentée par son Maire en exercice

Conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les travaux suivant :

PRESTATION DE BALAYAGE DE LA VOIRIE URBAINE - ANNEE 2026

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont fermes, non révisables pour l'ensemble de la prestation.

L'évaluation de l'ensemble de la prestation, telle qu'elle résulte du devis (ce document n'étant pas contractuel) est :

Montant H.T. (en chiffres) 13.685,00 €

(En lettres) Treize mille six cent quatre vingt cinq Euros

T.V.A 20 % (en chiffres) 2737,00 €

Montant T.T.C (en chiffres) 16.422,00 €

(En lettres) Seize mille quatre cent vingt deux Euros

ARTICLE 3 - DELAIS

La totalité de la prestation sera exécutée dans un délai de **12 mois** à compter de la notification du marché

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert :

* au nom de BALAYAGE PROVENCAL

* auprès de

..... CREDIT Agricole

Code banque Agence Numéro de compte Clé RIB

3906 00 35 00 214 2820 89 88

L'entrepreneur soussigné affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 38 de l'ordonnance du 6 Juin 2005 et de l'article 29 de la loi 2005 - 102 du 11 Février 2005. (Article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015)

Fait en un seul original, à PIERRELATTE, le 19 Fe 2016

" Lu et approuvé "

Cachet et Signature de l'entrepreneur

" Lu et approuvé "

BALAYAGE PROVENCAL

10 rue du Gardon,

26 700 PIERRELATTE

Siret : 497 708 271 00026 Ape : 8129B

ARTICLE 5 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement

Fait à ROBION, le

Le pouvoir adjudicateur,

Le Maire,

Patrick SINTES.

ARTICLE 6 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

Notification du présent marché faite le :